



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance ordinaire du conseil
Samedi le 16 janvier 2016

13h00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes)
4. Dépôt et adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire (budget) et ordinaire tenues le 19 décembre 2015.
5. Ratification des paiements exécutés par chèque.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Règlement 2015-09 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice 2016, et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance
 - 10.2. Deuxième projet de Règlement 2015-08 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4 et modifier les limites des zones P1 et Va-1;
11. Projets de résolution
 - 11.1. Modification du calendrier des séances du conseil
 - 11.2.
12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2015
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme – *Aucun dossier*
13. Correspondance –
14. Affaires nouvelles.
15. Période d'intervention des membres du conseil
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
17. Clôture et levée de la séance.

NOTE : Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant